

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 1^{er} juin 2026 à 19h00 à la salle Alphonse-Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Réginald Desrosiers, maire.

PRÉSENTS (ES) :

MAIRE	MONSIEUR RÉGINALD DESROSIER
SIÈGE # 1	MONSIEUR RÉGIS FRANCOEUR, CONSEILLER
SIÈGE # 2	MADAME JOSÉE LEBLANC, CONSEILLÈRE
SIÈGE # 3	MONSIEUR PIERRE SIMARD, CONSEILLER
SIÈGE # 4	MADAME JOHANNE DESCHÊNES, CONSEILLÈRE
SIÈGE # 5	MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN LEFRANÇOIS, CONSEILLER
SIÈGE # 6	MONSIEUR MARIO SOUCY, CONSEILLER

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé est également présent et agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire, Monsieur Réginald Desrosiers ouvre la séance ordinaire et fait la vérification du quorum.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de l'ordre du jour transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour tout en maintenant l'item *Affaires nouvelles* ouvert.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-02

ADOPTION-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 MAI 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2026 transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2026 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-03

ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 MAI 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 mai 2026 transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Soucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de soixante-dix-sept-mille-deux-cent-quarante-trois-dollars et soixante-huit-cents (77,243.68\$) de déboursés et de dix-mille-quatre-cent-huit-dollars et quatre-vingt-six-cents (10,408.86\$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de quatre-vingt-sept-mille-six-cent-cinquante-deux-dollars et cinquante-cents (87,652.54\$).

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Yves Chassé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

APPROBATION DES DÉPENSES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Il n'y aucune dépense par délégation de pouvoir au directeur général et greffier-trésorier.

RENCONTRE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC-COMPTE-RENDU DU MAIRE-STATISTIQUES OPÉRATIONNELLES

Le maire donne un compte-rendu d'une rencontre tenue le 26 mai 2026 avec trois (3) agents de la Sûreté du Québec ainsi qu'un résumé des statistiques opérationnelles de la Sûreté du Québec sur le territoire de la municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-04

AUTORISATION DE SIGNATURE-CONTRAT DE SERVICE DE PRISE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 AVEC LE CAUREQ

ATTENDU QUE le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service de centre d'urgence 9-1-1 (CU 9-1-1);

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a la responsabilité de s'assurer que son territoire est desservi par un centre d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Félicité souhaite confier au CAUREQ la gestion et l'exploitation du centre d'urgence 9-1-1 pour son territoire;

ATTENDU QU'un contrat a été convenu entre les parties établissant les modalités de prestation du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Josée Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Félicité et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) concernant la fourniture d'un service de prise d'appel d'urgence 9-1-1;

QUE ce contrat soit conclu pour la durée conforme aux modalités prévues;

QUE le maire, Monsieur Réginald Desrosiers et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au CAUREQ et jointe au contrat à titre d'annexe.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-05

DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR LE SEAO POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE POUR LA SAISON ESTIVALE 2026

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) a été mandaté pour la préparation des plans et devis pour les travaux d'asphaltage pour la saison estivale 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des municipalités est en train de préparer ledit document pour aller en appel d'offres sur le Système électronique d'appels d'offres (SEAO);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et greffier-trésorier à publier sur le Système électronique d'appels d'offres (SEAO) les plans et devis pour les travaux d'asphaltage pour la saison estivale 2026.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-06

AUTORISATION DE SIGNATURE-ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ACQUISITION DE RADARS PÉDAGOGIQUES AINSI QU'AU PARTAGE DE CES RESSOURCES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale est intervenue entre la Municipalité de Sainte-Félicité et la Municipalité de Saint-Adelme relative à l'acquisition de radars pédagogiques ainsi qu'au partage de ces ressources;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de tous les articles de l'entente, soit :

- Article 1-Portée de l'entente
- Article 2-Comité de gestion
- Article 3-Fiduciaire de l'entente
- Article 4-Partage des dépenses
- Article 5-Budget de l'entente
- Article 6-Reddition de comptes

Article 7-Durée de l'entente
Article 8-Renouvellement
Article 9-Droit de retrait
Article 10-Adhésion d'une nouvelle municipalité
Article 11-Partage de l'actif et du passif
Article 12-Règlement de différends

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de conclure une entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Adelme relative à l'acquisition de radars pédagogiques ainsi qu'au partage de ces ressources en vigueur du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027, renouvelée automatiquement pour une période d'un (1) an à chaque 31 mai;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le maire, Monsieur Réginald Desrosiers et le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé, à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-07

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC de La Matanie (Dossier # 53-1-08000-22-01) préparé par la firme Groupe Conseil SCT inc.;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL), les secteurs du 2^e rang Veilleux et du 2^e Rang Normand sont admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire présenter une demande dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Josée Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour les secteurs admissibles du 2^e Rang Veilleux et du 2^e Rang Normand;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé, est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité, la demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-08

ADJUDICATION DE MANDAT-FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS-DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)-SECTEURS 2^E RANG VEILLEUX-2^E RANG NORMAND

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire présenter une demande d'aide dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC de La Matanie (Dossier # 53-1-08000-22-01) préparé par la firme Groupe Conseil SCT inc.;

CONSIDÉRANT QUE le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL), les secteurs du 2^e Rang Veilleux et du 2^e Rang Normand sont admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire mandater le service d'ingénierie de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) pour la préparation de la demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Simard et résolu majoritairement (Madame Josée Leblanc se retire de la décision car elle est à l'emploi de la FQM);

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité mandate le service d'ingénierie de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) pour la préparation de la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EN VOIRIE LOCALE-RÉPONSE NÉGATIVE DU DÉPUTÉ MONSIEUR PASCAL BÉRUBÉ

Dans un courriel du 7 mai 2026, Monsieur Marc-Olivier Caron, conseiller politique du député Monsieur Pascal Bérubé, que la demande d'aide financière pour des travaux d'asphaltage pour la saison estivale 2026 n'a pas été retenue dans le dossier est clos depuis le 10 avril 2026.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-09
ACQUISITION D'UN GODET (PELLE) POUR LE TRACTEUR NEW HOLLAND-UNORIA COOPÉRATIVE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire acquérir du godet (pelle) avec attaches pour le tracteur New Holland;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue, soit :

*Unoria Coopérative
Division machinerie Rimouski : 2,527.15\$ avec taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Soucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise l'acquisition d'un godet (pelle) pour le tracteur New Holland chez Unoria Coopérative-Division machinerie Rimouski au montant de 2,527.15\$ taxes incluses.

CONSULTATIONS PUBLIQUES POUR L'ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT LANCÉ OFFICIELLEMENT PAR LA MRC DE LA MATANIE

La MRC de La Matanie a officiellement lancé les consultations pour l'élaboration de son Plan climat. Cette démarche appartient à l'ensemble du territoire et les municipalités ont un rôle-clé à jouer pour que la voix de leurs citoyennes et citoyens soit bien entendue.

La consultation publique se déroule en trois temps :

- 1)Le sondage Plan climat est accessible en ligne.
- 2)Ensuite, des ateliers *Climat d'idées!* Seront organisés à Baie-des-Sables (9 juin), Saint-René-de-Matane (11 juin) et Sainte-Félicité (16 juin de 18h30 à 20h30au Manoir des Sapins) pour présenter un portrait climatique du territoire et échanger sur les actions à prioriser.
- 3)La démarche culminera avec un forum territorial à Matane le 15 octobre prochain.

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 151 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ ÉMIS PAR LA MRC DE LA MATANIE

Dans un courrier du 21 mai 2026, Monsieur Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie, transmet le certificat de conformité pour le *Règlement numéro 151 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Félicité*.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-10
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO # 2026-23002-MONSIEUR PATRICK CHARBONNEAU-95 ROUTE 132 OUEST

CONSIDÉRANT la demande formulée par Monsieur Patrick Charbonneau pour une dérogation mineure # 2026-23002 aux dispositions du règlement d'urbanisme en regard de l'immeuble situé au 95 Route 132 Ouest (Lot : 3168882) du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément à la Loi, le 12 mai 2026, invitant toute personne intéressée à se faire entendre relativement à ladite dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Félicité recommande l'approbation de ladite dérogation mineure;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Régis Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accepte la demande de dérogation mineure # 2026-23002 de Monsieur Patrick Charbonneau pour

l'immeuble situé au 95 Route 132 Ouest (Lot : # 3168882) du Cadastre du Québec visant à :

*Permettre de régulariser une marge de recul avant de 5,6 mètres pour une résidence donnant sur la Route de la Longue Pointe, alors que le règlement de zonage numéro # 76 exige, pour la zone 51 Ad selon la grille de spécifications (feuillet 2|2), une marge de recul avant minimale de 8 mètres.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-11

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO # 2026-23003-MADAME CHRISTINE TREMBLAY-MONSIER SAMUEL DUBÉ-217 BOULEVARD PERRON

CONSIDÉRANT la demande formulée par Madame Christine Tremblay et Monsieur Samuel Dubé pour une dérogation mineure numéro # 2026-23003 aux dispositions du règlement d'urbanisme en regard de l'immeuble situé au 217 Boulevard Perron (Lot : 3169761) du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément à la Loi, le 12 mai 2026, invitant toute personne intéressée à se faire entendre relativement à ladite dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Félicité recommande l'approbation de ladite dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Josée Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accepte la demande de dérogation mineure # 2026-23003 de Madame Christine Tremblay et Monsieur Samuel Dubé pour l'immeuble situé au 217 Boulevard Perron (Lot : 3169761) du Cadastre du Québec visant à :

*Permettre l'opération cadastrale projetée visant la modification des lots 3169761 et 3169762 remplacé par les lots 6721072 et 6721073, nonobstant la dérogation d'environ 16,7 m² du lot 6721073 à la superficie minimale de 390 m² prescrite à l'article 4.2.3 du règlement de lotissement numéro # 77.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-12

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)-ACQUISITION D'UNE CORDE DE MANILLE POUR FINALISER LE PROJET DU PARC ISABELLE-BOULAY

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière sera présenté dans le cadre du programme Fonds Régions et Ruralité (FRR) pour l'acquisition d'une corde de Manille pour finaliser le projet d'aménagement du Parc Isabelle-Boulay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds Régions et Ruralité (FRR) pour l'acquisition d'une corde de Manille pour finaliser le projet d'aménagement du Parc Isabelle-Boulay;

QUE le maire, Madame Johanne Dion est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité ladite demande.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS DE LOGEMENT-FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)-VOLET 2-DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le directeur général et greffier-trésorier a transmis aux élus un document explicatif du programme de soutien aux projets de logement du Fonds Régions et Ruralité (FRR)-Volet 2-Développement territorial.

Le Conseil municipal étudiera le programme aux cours des prochaines semaines.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS-RÉDACTION ET IMPRESSION DU PETIT JOURNAL

Le directeur général et greffier-trésorier a fait une demande d'aide financière au Ministère de la culture et des communications, Monsieur Mathieu Lacombe, pour une demande d'aide financière pour la rédaction et l'impression du Petit Journal.

La norme du programme mentionne que le Petit Journal municipal n'est pas admissible.

AIDE FINANCIÈRE D'UN MONTANT DE 200.00\$ DU DÉPUTÉ, MONSIEUR PASCAL BÉRUBÉ-PETIT JOURNAL

Dans un courriel du 27 mai 2026, le député, Monsieur Pascal Bérubé, accorde la somme de 200.00\$ pour le Petit Journal mensuel de la municipalité.

CAMP DE JOUR 2026

Le maire informe l'avancement des étapes d'élaboration du camp de jour pour la saison estivale 2026.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-13

AUTORISATION-ACHAT DE MATÉRIAUX-SCÈNE EXTÉRIEURE-DEMANDE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Corporation de développement de Sainte-Félicité pour l'achat de matériaux pour construire une scène extérieure amovible;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue, soit :

*BMR Matane : 1131.67\$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Soucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accepte la soumission de BMR Matane pour l'achat de matériaux pour la construction d'une scène extérieure amovible au montant de 1131.67\$ taxes incluses.

DEMANDE DE MONSIEUR SYLVAIN CARON-OFFRE DE WIFFLE BALL OU DE SOFTBALL POUR LA SAISON ESTIVALE 2026

Dans un courriel du 9 mai 2026, Monsieur Sylvain Caron, demande s'il serait possible de jouer du Wiffle Ball ou de Softball sur le terrain du centre communautaire.

Des informations supplémentaires sont à suivre...

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-14

MENTION DE FÉLICITATIONS À MADAME JOHANNE DION-PROJET DU PARC ISABELLE-BOULAY

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire une mention de félicitations à Madame Johanne Dion pour la réalisation du projet du Parc Isabelle-Boulay;

CONSIDÉRANT QUE Madame Johanne Dion a donné beaucoup de son temps et d'énergie dans la présentation des demandes d'aides financières et de la réalisation desdits projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité fasse une mention de félicitations à Madame Johanne Dion pour la présentation et la réalisation de projets pour le Parc Isabelle-Boulay;

QUE la mention de félicitations soit publiée dans le prochain Petit Journal mensuel.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Le maire, Monsieur Réginald Desrosiers, invite les quatorze (14) personnes présentes à se prévaloir de la période de questions. (début : 19h39, fin : 19h44).

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-14

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De lever la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026, l'ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h45.

<i>Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 132 (2) du Code municipal du Québec.</i>
--

RÉGINALD DESROSIERS
MAIRE

YVES CHASSÉ, GMA
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER